

**Séance plénière  
du Conseil Général du 11 juin 2019 à 19h00  
à l'aula de la Tuilerie**

Les conseillers généraux sont invités à une présentation et à une visite des fouilles archéologiques à 17 heures.

Le président du Conseil Général, M. Damien Coutaz ouvre cette séance du Conseil Général à 19 heures et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.  
La secrétaire, Catherine Frossard, procède à l'appel nominal.

**Pour le Conseil Général :** Présents : 27 conseillers sur 30, sont excusés : Paola Morzillo, Marion Délez, Laurent Rey.

**Pour le Conseil Municipal :** Présents : 9 conseillers sur 10, ainsi que le président M. Damien Revaz, le secrétaire communal, M. Alain Vignon, le responsable des finances, M. Léonard Roserens, et le représentant de la Nofival (fiduciaire vérificatrice des comptes), excusé : Pierre-Yves Robatel.

Avec 27 conseillers généraux présents, le quorum est atteint. L'ordre du jour est accepté à l'unanimité et les délibérations peuvent commencer conformément au règlement.

**1. Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2018**

p. 5 : **Léonard** Roserens et non **Louis**

p. 12. : Un deuxième « t » s'est glissé dans le nom Hutin. Cette erreur est reproduite sur ce nom de famille jusqu'à la fin de ce PV.

Le PV est approuvé par les 26 conseillers votants.

**2. Comptes 2018**

**Damien Revaz**, Président de la Municipalité, prend la parole :

- Les comptes de résultat sont bien meilleurs que ceux projetés dans le budget 2018 et bien meilleurs également que les comptes 2017. C'est un résultat déficitaire, mais c'est un bon résultat surtout si on prend en compte la prudence avec laquelle le budget avait été fait (par exemple au niveau des recettes) et au fait que 100 000.- aient été mis en réserve pour le parc immobilier.
- Les différences principales sont dues à un impôt sur la fortune supérieur à celui projeté, à des impôts sur des gains immobiliers, à des dénonciations spontanées dont une avec un rattrapage de 5 ans.
- Les intérêts bancaires, en diminution, sont maîtrisés.
- Il n'y a pas de différences fondamentales entre le budget 2018 et les comptes 2018.
- Au niveau des dépenses, le poste principal est celui de l'enseignement (dont la participation versée au canton pour les salaires des enseignants des cycles 1, 2 et 3)
- Au niveau des recettes, les sources de revenus principales sont les différents impôts, des gains du patrimoine immobilier et du service industriel.

- Sur le graphique de l'évolution des résultats, on voit une courbe ascendante entre les années 2017 et 2018. Pour 2019, on essaiera de refranchir la barre des résultats positifs.
- Les difficultés comptables actuelles peuvent être expliquées par les montants utilisés pour l'acquisition de la part communale au nouveau CO de la région. Cette évolution du résultat avait été prévue à ce moment. Mais la commune est en meilleure santé que prévu dans les projections faites au moment de l'achat des parts communales du CO de la Tuilerie. Il y a aussi eu un grand investissement avec les travaux de l'avenue d'Agaune.
- La marge d'autofinancement s'améliore et atteint un chiffre intéressant de 2 233 648.-. Elle est supérieure à ce qui était prévu au budget et supérieure à celle des comptes 2017. Un graphique montre l'évolution de cette marge d'autofinancement. A l'exception des années 2012 et 2013, la marge de 2019 est la meilleure de la période. Cela devrait réjouir la CoGest qui a souvent interpellé la commune sur ce point.
- En 2018, il y a eu des investissements conséquents. Les investissements nets se sont montés à 2 000 000.- et les investissements bruts à 3 000 000.-, en deçà de la marge d'autofinancement. Ce sont la caserne des pompiers (782 000.- de dépenses brutes), l'école primaire (260 598.- poursuite des travaux du bâtiment 1, rénovation des WC et des corridors), les routes cantonales (participation aux routes cantonales et communales avec de multiples interventions sur la commune). Dans le réseau d'eau, des travaux importants ont été effectués dans le réservoir des Cases (murs haussés dans le bassin de rétention d'eau potable, vanne incendie changée). Dans le service électrique, une mise en souterrain de lignes aériennes a été faite à plusieurs endroits de la commune.
- Les investissements nets étant légèrement inférieurs à la marge d'autofinancement, l'endettement net diminue également légèrement, pour s'établir juste au-dessous des 3000.- par habitant. Cette somme est symboliquement importante puisqu'en dessous de 3000.- par habitant, l'endettement est considéré comme faible par le canton. Cet endettement va à la baisse sur les dernières années malgré des investissements importants en 2018.
- Au bilan, la fortune se monte à environ 7 500 000.-. Elle permet de voir l'avenir avec sérénité et ainsi la commune peut accepter sans paniquer d'absorber quelques éventuelles années déficitaires.
- Les indicateurs financiers sont des éléments importants à regarder. Le degré d'autofinancement avait en 2017 un chiffre mauvais. En 2018, il n'y a pas eu d'investissements supérieurs à la marge d'autofinancement et nous sommes dans la couleur verte foncée, à savoir très bien selon les critères cantonaux. C'est un degré qu'il faut prendre avec précaution surtout si on le considère sur une seule année. Il faut le regarder sur plusieurs années, jusqu'à 10 ans en cas de gros investissements. Il devrait être mis en comparaison avec un indice qui n'est pas évalué par le canton mais qui est intéressant pour voir la santé financière d'une commune celui des indicateurs du degré d'équipement de la commune.
- La capacité d'autofinancement qui a fait l'objet de nombreuses discussions dans ce plénum repasse au-dessus de la barre des 8 % pour l'année 2018. C'est une bonne nouvelle, même s'il est souhaitable de faire encore mieux.
- Les amortissements ordinaires ont été faits dans le respect des normes légales, voire un peu plus.
- L'endettement par habitant est donc inférieur à 3 000.- pour une somme de 2993.-
- Le taux du volume de la dette brute est conforme aux années précédentes.

- Le graphique en étoile 2018 montre une situation meilleure que celui de 2017, avec 3 fois la meilleure note et une note 3 pour le taux du volume et pour la capacité d'autofinancement.

**Dominique Robyr**, président de la CoGest, prend la parole :

- Les chiffres clefs avec une perte d'environ de 200 000.-, montrent un résultat meilleur que celui prévu dans le budget 2018.
- La marge d'autofinancement est en nets progrès. Elle est en augmentation de 37 % environ.
- Les investissements sont inférieurs à la marge d'autofinancement. La commune a pu les financer sans recourir à l'emprunt et il y a une légère baisse de l'endettement par habitant. L'objectif demandé par la CoGest a été respecté pour cet exercice.
- La marge d'autofinancement est supérieure à 8 % et suffisante selon les critères du canton du Valais. La CoGest approuve la position de la municipalité qui souhaite investir dans le futur ce que la marge d'autofinancement permet d'investir.
- La CoGest a été attentive à la gestion des déchets, suite à l'introduction de la nouvelle taxe. La différence entre les charges et les produits est de 54 000.-. Avec ce nouveau système, les taxes perçues permettent d'amortir le fonds de régulation de ce service. Ce compte pourrait être amorti en 6 ans. Damien Revaz a évoqué la possibilité d'une baisse par la SATOM du coût d'incinération des déchets provenant des communes ayant mis en place le concept Gastrovert. Cela permettrait de rembourser cette somme encore plus rapidement. La commune peut mettre en avant la qualité de ses déchets. Ajout de la secrétaire : le jeudi 13 juin 2019, l'assemblée générale de la SATOM accepte que les communes qui utilisent les récupérateurs de restes alimentaires « Gastrovert Private » se voient facturer 40 francs de moins pour l'incinération de leurs déchets.
- La CoGest a été attentive aux conséquences financières de la création d'une SA pour le service électrique. Elle propose de suivre la position de la commission urbanisme sur ce sujet.
- La CoGest fait différentes analyses. Elle a, cette année, regardé les charges dans différents secteurs sur ces dernières années. Elle constate qu'il n'y a pas de charges non contrôlées, hormis les charges sociales. Celles-ci ont augmenté de manière significative et pourraient devenir problématiques si elles n'étaient pas contrôlées. La CoGest invite la commune à être attentive à ces charges les années à venir.
- Dans le prochain exercice 2020, la CoGest sera attentive aux analyses et aux coûts qui interviendront dans le fonctionnement de la commune suite à la fusion avec Collonges. Elle analysera cette question.
- En conclusion, la CoGest arrive aux mêmes conclusions que Damien Revaz. La situation est saine ; elle ne présente pas de risques systémiques qui l'empêcheraient de réaliser les investissements nécessaires pour la commune et de financer les diverses tâches. Elle ne présente pas de risque de surendettement. La propose d'accepter les comptes 2018.

Le **PLR** félicite la municipalité et la commission de gestion pour le travail effectué dans un esprit de collaboration. Il constate avec satisfaction que les finances communales sont saines et s'approchent des chiffres noirs. En 2018, les comptes révèlent une situation bien meilleure que celle prévue dans le budget ; ce qui montre une bonne anticipation des dépenses. Le groupe partage les positions des présidents de la commune et de la CoGest quant au maintien et à la préservation des acquis et des investissements futurs. Le groupe PLR accepte l'entée en matière.

Le **PDC** constate avec plaisir que les comptes sont meilleurs que prévus au budget grâce à une augmentation des recettes fiscales et à l'amnistie fiscale partielle. La marge d'autofinancement est passée de 7,3 % à 9,3 % et atteint les objectifs fixés pour 2019. L'introduction de la nouvelle loi sur les déchets n'a pas eu trop de conséquences. Les objectifs ont été atteints. Le conseil municipal affirme que les investissements devraient se stabiliser suite à une période de gros investissements. Le groupe PDC est cependant conscient que de gros investissements obligatoires pourraient survenir dans des services autofinancés (nouvelle déchetterie, la step, le service des eaux, ...). Le groupe PDC félicite la municipalité et l'administration communale pour la gestion des comptes, remercie la CoGest pour son travail et accepte l'entrée en matière.

L'**ADG** remercie la CoGest pour son travail et son analyse détaillée des comptes 2018. Les questions et remarques touchent à l'ensemble des aspects du budget. Elle remercie Damien Revaz et Léonard Roserens pour leur disponibilité et leurs réponses écrites. L'ADG est heureuse de constater que les comptes 2018 sont meilleurs que le budget. Elle apprécie la prudence de la commune, en particulier de son chef des finances Léonard Roserens, car cela permet d'envisager l'avenir avec sérénité. L'ADG entre en matière.

**Damien Coutaz** ouvre la discussion et énumère les différents points des comptes.

**Comptes de fonctionnement :**

- Ch. 0 Administration générale
- Ch. 1 Sécurité publique
- Ch. 2 Enseignement et formation
- Ch. 3 Culture, loisirs et cultes
- Ch. 4 Santé
- Ch. 5 Prévoyance sociale
- Ch.6 Trafic
- Ch.7 Protection et aménagement
- Ch. 8 Economie publique
- Ch.9 Finance et impôts

**Comptes d'investissement :**

**Damien Coutaz** remarque que le travail complet de la CoGest fait que beaucoup de questions ont été posées par la commission. De ce fait, l'assemblée de ce soir n'en a plus. Il passe la parole à la fiduciaire NOFIVAL :

Le vérificateur des comptes de la commune explique que les comptes sont conformes aux prescriptions légales, que l'endettement est considéré comme modéré et a diminué en 2018, que le niveau des amortissements est conforme aux dispositions, que la commune est en mesure de faire face à ses engagements. Il recommande d'approuver les comptes 2018.

**Damien Coutaz** pose la question : « Acceptez-vous les comptes 2018 ? »

Vote : oui 26, non 0, blancs 0. Les comptes 2018 sont acceptés à l'unanimité.

### **3. Avenir du service électrique : Règlement pour la fondation d'une nouvelle société communale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique**

Damien Coutaz signale qu'il y aura 2 questions séparées : l'une sur le règlement de la nouvelle SA, l'autre sur la création de cette société anonyme pour la gestion du réseau d'électricité de la commune.

**Patrick Althaus** fait un petit résumé du travail effectué. Le marché électrique est en constante évolution depuis 2008. La technologie dans le domaine des énergies renouvelables, la numérisation, l'augmentation des coûts des énergies fossiles, ainsi que le projet du conseil fédéral en consultation en 2018 concernant la libéralisation du marché de l'électricité ont poussé la commune à envisager un avenir différent pour son réseau électrique. Depuis juillet 2018, un groupe est au travail avec l'aide de Quaranta Consulting et a étudié les différentes solutions possibles : l'indépendance totale, le fermage, la vente totale... Ces options ont été écartées car la création d'une SA en mains communales présente plusieurs avantages. La commune reste propriétaire de ses infrastructures ; elle garde la maîtrise de la gestion et du développement d'exploitation sur le marché local de l'électricité. Le conseil d'administration est issu majoritairement du conseil municipal. La SA disposera de sa propre comptabilité. Le transfert des actions à la SA sera calculé selon la valeur résiduelle du réseau de l'exercice comptable de l'année en cours. Les recettes projetées sont intéressantes, environ 400 000.-.

Dans ce contexte, il suggère d'accepter la création d'une SA communale car il a l'intime conviction du bon sens et du bien fondé de ce projet.

**Mickaël Coquoz**, président de la commission urbanisme, prend la parole et remercie la commission urbanisme pour le travail effectué, particulièrement Dominique Thiévent qui l'a remplacé lors de ses absences aux séances de travail. Il relève que la SA va pouvoir fournir un service de qualité. Le pouvoir décisionnel reste en mains communales. Des prix attractifs pourront être maintenus pour les clients. Pour arriver à se faire une opinion, la commission a rencontré M. Moulin, municipal en charge du dicastère Electricité de Monthey (propriétaire de son service électrique) et M. Claret chef de service. A Martigny, il y a déjà une SA qui leur appartient à 100 % depuis 2001 et cela fonctionne très bien. Il relève que les délais pour travailler ont été très courts. Malgré cela, la commission a pu faire son travail et propose d'accepter la création de la SA.

Le **PLR** est conscient de la nécessité de modifier le fonctionnement actuel du service électrique et d'avoir une SA qui puisse s'adapter rapidement à un marché en pleine évolution ; ce qui nécessite des professionnels. Il constate que plusieurs communes valaisannes ont choisi de confier leur service électrique à une SA. Le PLR regrette le délai trop court pour l'étude des dossiers et trouve intéressant que les 2 commissions permanentes se soient penchées sur le dossier. Il souhaite qu'à l'avenir de plus en plus de sujets soient analysés sous l'angle des 2 commissions. Le PLR accepte l'entrée en matière.

L'ADG remercie la commission urbanisme pour son travail effectué dans des délais très courts et la félicite pour son travail. Elle apprécie particulièrement le contact avec les communes environnantes de Martigny et Monthey. Cela étoffe le rapport avec plusieurs points de vue et approches et permet d'avoir une vision plus globale de la situation. Un service électrique doit agir et réagir rapidement afin de suivre l'évolution technologique.

Une SA peut le faire. Le groupe est rassuré de savoir que cette SA reste entre les mains communales qui pourra garantir des prix pour les clients à de meilleures conditions. Le groupe encourage la future SA à promouvoir et à développer les énergies renouvelables. Il déplore les délais restreints que la commission urbanisme a eus pour le traitement du dossier. Mais le travail a été fait et les conseillers généraux ont reçu un excellent rapport. Le groupe apprécie le regard apporté par la CoGest sur la question. L'ADG entre en matière.

**Damien Coutaz** ouvre la discussion sur le projet de règlement.

Il signale qu'une modification mineure est demandée par la municipalité suite à la lecture par le canton.

Avant l'article 1, il est fait mention d'un article de la loi fédérale. Il propose de supprimer la mention de l'art.3a LApEI (Loi sur l'approvisionnement de l'énergie).

**Damien Revaz** précise que le canton a expliqué que cette mention n'est pas nécessaire.

Damien Coutaz pose la question : « Qui accepte de mettre au vote le règlement sans cette référence à l'art. 3.a LApEI ? »

Cette modification est acceptée à l'unanimité.

Art. 1

Art. 2

**Dominique Robyr** a des interrogations par rapport à la valeur en nature. Il affirme que c'est la valeur en nature qui va faire qu'il y aura une valeur en action de 1 400 000.-.

**Damien Revaz** le confirme et **Dominique Robyr** poursuit en se demandant si la valeur résiduelle correspond elle à la valeur vénale, demande de préciser s'il s'agit de la valeur nette ou de la valeur brute. Au final, il affirme que cela veut dire que la valeur du réseau électrique est de l'ordre de 4 500 000.-.

**Damien Revaz** répond que sa valeur est un peu inférieure et que la valeur du réseau est calculée par l'office fédéral de l'énergie selon des critères précis (amortissement selon les bases légales, rendement du réseau selon des bases légales). Damien Revaz ajoute que si on vendait le réseau lui-même, on pourrait faire valoir en plus la valeur du portefeuille client. Les clients qui ont moins de 100 000 kilowattheures sont aujourd'hui des clients captifs. Selon les experts, la valeur du réseau est d'environ 4 300 000.-. La capitalisation à hauteur de 1 400 000.- a été faite de manière à respecter la règle des 30 % du capital et éviter une sous-capitalisation et un redressement fiscal.

Art. 3

Art. 4

L'ADG par **Jan Schönbächler** demande qu'il y ait une répartition représentative des forces politiques siégeant à la commune pour la constitution du conseil d'administration de la SA. De cette manière, cela permet d'avoir des décisions globales et la prise en compte de toutes les sensibilités. C'est pourquoi l'ADG propose ce choix :

- Art. 4, alinéa 2 : ajouter à la fin du texte « selon une répartition représentative des forces politiques siégeant au Conseil municipal.

- Art. 4 alinéa 2 ajouter à la fin du texte « sur la base d'une représentation proportionnelle aux résultats (suffrages) des dernières élections (au conseil communal/municipal)

**Damien Coutaz** demande d'en choisir l'une ou l'autre et de la mettre au vote ensuite.

**Damien Revaz** signale que le conseil communal ne s'est pas consulté sur cette modification mais que la première version paraît plus facile à mettre en œuvre.

**Jan Schönbacher** décide de partir sur la première proposition à savoir : ajouter à la fin du texte de l'Art. 4, alinéa 2 « selon une répartition représentative des forces politiques siégeant au Conseil municipal. »

**Diane Turin** suggère de simplifier : « Selon une répartition représentative des forces politiques y siégeant. »

**Damien Coutaz** pense que le point 1. de l'art. 4 peut poser problème, si le conseil d'administration n'avait que 5 membres.

**Gail Rappaz** se pose des questions. S'il n'y a que 3 membres de la commune, cela veut dire que toutes les forces politiques ne seraient pas représentées dans le cas de 4 partis ou plus à St-Maurice ; actuellement, il se demande si 2 ou 3 partis seraient représentés.

**Damien Revaz** répond qu'on peut l'imaginer et que le Conseil communal va appliquer cet article au mieux. Il ajoute que les compétences des personnes peuvent être aussi prises en compte pour étayer le conseil d'administration.

**Diane Turin** suggère d'ajouter dans la mesure du possible.

**Patrick Althaus** pense qu'il faudra mettre des personnes compétentes avant de mettre des représentations de partis.

**Diane Turin** précise que l'ajout est une suggestion et non une proposition de modification.

**L'ADG** maintient ses 2 propositions initiales et suggère une troisième proposition qui ajoute la précision.

**Damien Coutaz** demande une précision : « Voulez-vous ajouter la proposition telle que notée ou ajouter dans la mesure du possible ? »

Une courte interruption de séance permet aux groupes de se consulter.

**L'ADG** précise le texte final proposé : Art. 4, point 2 « La majorité des membres du Conseil d'administration est issue du Conseil municipal et cette majorité est basée sur les compétences et dans la mesure du possible selon une répartition représentative des forces politiques. »

**Damien Coutaz** passe au vote avec la question suivante : « Acceptez-vous la modification de l'art. 4, point 2, telle que proposée par l'ADG. ? »

Vote : oui 6, non 18, blanc 2. Il n'y a pas de modification de cet article.

Art. 5

Art. 6

Art. 7

Art. 8

Art. 9

**Damien Coutaz** ouvre la discussion de manière générale.

**Jan Schönbacher** se demande qui fixera les prix de l'électricité : la commune ou la société externe. Il voudrait savoir comment se passera la facturation. Il a lu qu'une marge par abonné était de 95.-, puis 75.- et se demande à quoi cela correspond.

**Patrick Althaus** lui explique que ce sera comme aujourd'hui ; il faudra discuter avec le distributeur. Au final, les prix seront fixés par la SA.

**Damien Revaz** relève que la marge de manœuvre est étroite et que les prix sont vérifiés par l'Elcom. Il ajoute qu'actuellement on paie une personne pour la facturation. La commune peut, si elle le désire, engager une société externe pour ce travail, et cela pour

des coûts de même grandeur. Aujourd'hui la marge permise par l'Elcom est de 75.- par abonné. Cette marge ira dans le compte de la SA, puis reviendra à la commune qui touchera des dividendes de la SA.

**Diane Turin** demande comment seront choisis les membres non communaux du conseil d'administration. Elle souhaite aussi savoir si la durée du mandat correspondra à une législature.

**Damien Revaz** répond que c'est l'assemblée générale de la SA qui sera compétente. A l'origine, la commune sera la seule actionnaire ; ce sera la commune qui va donner des instructions à la personne qu'elle va envoyer à l'assemblée générale. On peut imaginer que la commune envoie des conseillers municipaux, mais aussi des tiers choisis pour leurs compétences ou pour les relations qu'ils auraient développées avec la SA. Les statuts vont prévoir la longueur des mandats.

**Damien Coutaz** pose la question : « Acceptez-vous le règlement pour la fondation d'une nouvelle société communale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique? »

Vote : oui 26 : non 0 : blanc 0 : Les conseillers acceptent.

Le règlement pour la fondation d'une nouvelle société communale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique est accepté.

**Damien Coutaz** demande : « Acceptez-vous ce règlement en une lecture ? »

Vote : oui 24 : non 1 : abstention 1 : Les conseillers acceptent ce règlement en une lecture.

**Damien Coutaz** demande : « Acceptez-vous le transfert du service électrique à la nouvelle société pour un montant de 1'400'000.- ? »

Vote : oui 26 : non 0 : abstention 0 : Les conseillers généraux acceptent.

Les conseillers généraux acceptent le transfert du service électrique à la nouvelle société pour un montant de 1'400'000.-.

#### **4. Réponse au postulat sur la réduction du nombre de conseillers municipaux**

**Damien Revaz** donne la réponse du conseil municipal qui a examiné avec attention ce postulat. La réponse écrite, complète et validée par le conseil municipal est en ligne sous le point 4 de la séance du 11 juin 2019 :

- Le nombre de conseillers dépend de la mission qui leur est confiée et de la structure de l'administration communale.
- Le postulat vient au bon moment car 2 éléments nous auraient amenés à nous pencher sur la question. Ce thème aurait dû être abordé car la fusion avec Collonges qui sera soumise au vote cette année apporte des éléments nouveaux. En cas de fusion, des ressources financières supplémentaires et en personnel amènent des perspectives nouvelles. Le deuxième élément est que de plus en plus de services se sont ajoutés ces dernières années (Boule de gomme, office du tourisme, services intercommunaux, service de la curatelle, APEA...) et se sont réorganisés, notamment avec des collaborations intercommunales. Ces 10 dernières années, le nombre d'employés communaux a pratiquement doublé. Il est nécessaire de se poser des questions sur notre structure.



- Dès lors, il est judicieux de se poser des questions sur l'organisation dans le futur.
- Cette réflexion est menée en parallèle avec la fusion. L'analyse a été fondée sur le principe d'un succès de la fusion devant le peuple. Si le processus de fusion échouait, la réponse donnée à ce postulat ne serait plus valable. Une nouvelle analyse serait faite avec des éléments différents.
- Le cadre légal demande 3 membres au moins et 15 au plus, en nombre impair.
- Il est important pour le conseil communal de maintenir un temps de travail identique pour les élus.
- Il fallait aussi respecter la masse salariale globale : élus et personnel communal.
- Le nombre de conseillers dépend des missions qui leur sont confiées. Le conseiller a un rôle de conseil, de représentation et d'organisation.
- Actuellement, de nombreuses tâches opérationnelles leur sont confiées.
- L'administration communale va prendre des tâches assurées par des conseillers communaux ; ce qui permettra de meilleures transitions. Les conseillers pourront aussi s'appuyer sur des spécialistes ou des professionnels reconnus.
- Les collaborations intercommunales pourront encore mieux se mettre en place, sans augmenter les coûts.
- Il faudrait respecter la masse salariale totale actuelle.
- Il faudrait veiller à maintenir un équilibre géographique et politique des forces en présence.
- Il faudrait évidemment clarifier la répartition des tâches.
- Si on regarde les autres communes valaisannes, il n'y a plus que 5 sur 126 communes ayant 11 élus : Cran Montana, Nendaz, Orsières, Savièse et St-Maurice.
- Pour étudier le postulat 3 principes de base ont guidé la réflexion : 1- assurer un maintien à l'identique du temps de travail des élus 2- S'organiser en respectant la masse salariale globale (élus et personnel) 3- Veiller à la représentativité au sein du Conseil (politique, géographiques, des genres...)
- Ensuite, les objectifs ont été définis : 1- clarifier la répartition des tâches entre l'exécutif et les services communaux 2- Améliorer la conduite des projets 3- De manière générale accroître la qualité des prestations communales. 4- être en adéquation avec une modification de l'organisation des services communaux.
- La situation actuelle a des forces (différences entre les membres, diversité des compétences et des expériences, grand travail fourni, meilleur recrutement possible, plus d'éligibilité, démocratie plus élevée, meilleure disponibilité pour répondre aux tâches, meilleure représentativité de la population...) et des faiblesses (tentation de remplir les listes électorales en cherchant des personnes avant des compétences, dispersion des tâches, répartition inégale de la charge de travail, émiettement des tâches, tâches qui ne devraient pas être attribuées à un élu, débats stratégiques plus compliqués, doublon dans certains dossiers, temps plus long pour traiter les dossiers...)
- Le souhait du conseil serait de permettre une meilleure répartition des tâches, une clarification des responsabilités et de mettre en place une équipe de coordination.
- Ce changement offre des opportunités (renforcement de la stratégie dans la manière de gérer la commune, meilleure connaissance globale du service, restructuration possible, possibilité d'éclosion d'une carrière politique, plus de compétences, meilleure rétribution, opportunités de revoir le fonctionnement global, moins de tâches opérationnelles pour les élus, vision globale, générale et stratégique, rôles et tâches plus clairs...) et des risques (baisse de représentativité, difficulté de trouver des candidats pour une mission plus complexe et plus stratégique, collision de calendrier pas heureuse, engagement en temps des élus plus conséquent, incidences économiques

pour la commune, suppléance plus difficile en cas de problème avec un conseiller, représentativité des couches sociales moins bonne, si un conseiller est moins performant incidence plus grande, temps d'adaptation à un nouveau système, difficulté de recrutement des élus qui devront avoir des compétences de management et leadership accentuées par la crainte de l'échec plus grande à 7 qu'à 11.)

- Les conséquences sur la représentation politique ont été établies à partir des chiffres des élections précédentes. En 2008, le PDC aurait été bénéficiaire ; en 2012, le PLR aurait été gagnant ; en 2016, il n'y aurait pas eu de changement.
- Pour la représentation géographique, Collonges n'a pas de soucis à se faire. Dans les élections cantonales, les personnes du village sont soutenues, même si elles sont de partis différents.
- En conclusion, une diminution du nombre de conseillers permettrait une meilleure orientation stratégique avec un coût financier neutre. La réorganisation des services permettra une meilleure gestion.
- Le 24 novembre, les citoyens se prononceront sur la fusion avec Collonges.
- Ils auront à se prononcer sur 2 questions : la première portera sur la fusion avec Collonges ; la deuxième sur le contrat de fusion proposant que l'exécutif de la nouvelle commune fonctionne à 7 ne sera prise en compte qu'en cas de réponse positive à la première question. Si la fusion est acceptée, la nouvelle commune fonctionnera avec 7 ou 11 conseillers, selon la réponse à la deuxième question apportée par les citoyens.

## **5. Tour d'horizon**

**Damien Revaz**, Président de la Municipalité, remercie les conseillers généraux pour la confiance et l'état d'esprit qui a prévalu pour l'acceptation des comptes 2018 et pour la proposition de la création d'une SA pour le service électrique, félicite les commissions adhoc pour leur engagement malgré les courts délais à leur disposition, promet d'essayer de donner les documents concernant les futurs objets dans les meilleurs délais, remercie les employés qui ont permis de mener à bien les tâches communales, en particulier le chef des finances Léonard Roserens, signale à la CoGest que lorsqu'il répond aux questions les réponses ont été préparées par le chef des finances. Il porte les éléments suivants à la connaissance du conseil général :

- L'Etat du Valais confirme la réalisation d'un trottoir à Epinassey, depuis le chemin de la Charrière jusqu'au chemin des Capenu. Les travaux ne commenceront certainement pas en 2019. Une séance d'information sera mise sur pied dès que le dossier sera suffisamment avancé.
- Pour la nouvelle caserne des services du feu, les travaux avancent bien et l'inauguration est prévue en septembre.
- Le postulat sur le bruit, posé pour Epinassey par Guillaume Barman, a des conséquences heureuses pour le quartier des Glariers. L'OFROU a constaté que le bruit est trop important aux Glariers. La construction d'une nouvelle paroi anti-bruit est prévue à l'avenir.
- Concernant le processus de fusion, le rapport de fusion est dans les mains des 2 exécutifs qui doivent donner leur aval définitif. Il y aura un communiqué officiel. Cet automne, deux soirées d'information sont programmées : une à Collonges, une à St-Maurice. Des personnes extérieures ayant vécu des processus de fusion seront invitées. Il y aura la visite du conseil d'Etat et du chef du service des affaires communales. Les thèmes abordés lors des 2 soirées seront différents et la population est invitée à participer aux deux soirées.

- Le PAZ (plan d'affectation de zones) suit son cours, conformément à la nouvelle loi et sera en consultation publique en principe cet automne.
- Concernant l'aménagement du territoire, un mandat a été octroyé pour étudier la zone des Perris (ancienne cimenterie).
- Pour la pose des horodateurs dans les parkings, la commune a reçu le feu vert du canton pour leur installation. Un recours qui ne porte pas sur la pose des horodateurs en centre ville, mais plutôt sur une volonté de les étendre sur un périmètre un peu plus large, est encore à traiter. Il ne devrait pas mettre en danger le projet communal.
- Damien Revaz profite de saluer Madame Françoise Bovey qui est là pour sa dernière séance puisqu'elle déménagera prochainement. Elle sera remplacée par une nouvelle conseillère générale, Madame Rachida Bounasser Verelst.
- Concernant la déchetterie, un projet avec Lavey-Morcles est envisagé. Les 50'000,- mis au budget serviront pour l'étude de ce projet par un nouvel ingénieur et pour des aménagements (éventuellement caméras de surveillance) dans les éco-points.
- Pour l'Agep, le PAC (plan d'affectation cantonal) a été approuvé par le canton de Vaud et par le Valais et les mises à l'enquête sont terminées. La plateforme devrait être aménagée cette année et les forages débiteront l'année prochaine.
- Concernant les eaux usées, un mandat a été donné à un bureau pour calculer une nouvelle tarification. Un nouveau règlement sera présenté au conseil général.
- Pour la Step, le conseil municipal devra prendre tout prochainement une décision. Ce choix devrait être commun avec les communes de Lavey-Morcles et de Vérossaz pour savoir si la commune de St-Maurice rejoint le projet du site chimique de Monthey.
- Le conseil a décidé de créer une zone réservée de 5 ans dans tout le secteur de la gare. Il y a des discussions avec beaucoup de partenaires. Le but est de réaliser un plan de quartier pour la place de la gare et le site de l'ancien arsenal fédéral afin de développer au mieux ce secteur important de notre cité.

## 6. Divers

**Damien Coutaz** mentionne le dépôt de 2 interpellations de l'ADG sur la 5G (dangers, mesures prises par la commune) ainsi que sur le stand de tir avec l'étude de parois permettant de récupérer les munitions tirées.

**Telma Hutin** a lu une information dans Agaune Info, à la dernière page : il y a une autorisation de construire pour un échange des antennes sur une installation de communication mobile existante. S'agit-il d'une autorisation pour la 5 G ?

**Claude-Alain Marcoz** lui répond que c'est une bonne question. Il s'agit d'un changement de technologie pour conserver la communication comme elle est maintenant, pas de la 5 G. Cela apportera une amélioration des mesures ; le rayonnement ionisant est conforme à la loi. La commune n'a d'ailleurs pas de compétences pour interdire des améliorations.

**Alain Duroux** remarque qu'il était prévu un changement de revêtement en 2019 pour la sortie de l'autoroute vers Epinassey. Mais dans la liste des travaux prévus sur l'autoroute en Valais, il n'y a rien de prévu pour St-Maurice. Il se demande si la commune peut faire quelque chose pour que ces travaux promis aient bien lieu.

**Claude-Alain Marcoz** lui répond qu'il s'agit de travaux d'entretien qui ne sont pas annoncés comme les grands travaux du Valais central. Lors de l'entretien pour la zone des Glariers, ils ont rappelé que ces travaux vont bien se faire. Ce sera de l'assainissement. On a un revêtement absorbant dans cette zone qui dure environ 10 ans et il n'y a pas

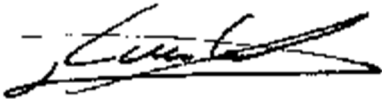
beaucoup de zones avec ces revêtements sur les autoroutes. Ils ont une durée de vie plus limitée que les autres revêtements. C'est de l'entretien et c'est à l'ordre du jour.

**Jan Schönbacher** signale que, lors de la séance précédente, l'abandon de la carte journalière CFF avait été évoqué et que l'ADG aurait bien vu un service d'aide à la personne pour les réservations personnelles. Dans sa réponse, Damien Revaz avait promis d'étudier la question. Il demande où en est la commune concernant cette réflexion.

**Damien Revaz** lui répond que le conseil municipal n'a pris aucune décision à ce jour, que la tendance au niveau des CFF est que la carte journalière communale va probablement disparaître.

**Damien Coutaz** remercie chaque personne présente pour son travail. Il confirme les dates des 2 prochains conseils généraux : le 19 septembre 2019 (fusion avec Collonges) et le 11 décembre 2019 (budget 2020) et convie les conseillers à une verrée à la Dent du Midi. La séance de ce conseil général se termine à 20h52.

Le président du Conseil Général  
Damien Coutaz



La secrétaire  
Catherine Frossard

